



# Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix  
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81  
www.ville-claix.fr

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Portant désignation des représentants de la collectivité au Comité Social Territorial de la Commune  
et du CCAS  
116 DGS 2026**

NOMENCLATURE : 5.3

Le Maire de la commune de Claix,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.251-1 à L.254-6,

**VU** le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

**VU** la délibération DEL 41/2022 du conseil municipal en date du 19 mai 2022 relative à la création d'un Comité Social Territorial commune Ville et CCAS

**VU** la délibération DEL 22/2022 du conseil d'administration en date du 13 juin 2022 relative à la création d'un Comité Social Territorial commune Ville et CCAS

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner les représentants de la collectivité titulaires et suppléants dans le cadre du Comité Social Territorial suite au renouvellement du Conseil Municipal de mars 2026.

### **ARRÊTE**

**Article 1** : Les représentants de la collectivité titulaires et suppléants au Comité Social Territorial sont désignés comme suit :

<b>TITULAIRES</b>	
M. REVIL Christophe	Maire
Mme STRECKER Marie-Noëlle	Adjointe
Mme IMBERT Sandrine	Adjointe
Mme CAHU Béatrice	Conseillère Municipale
Mme ALPHONSE Sylvie	Adjointe
<b>SUPPLEANTS</b>	
M. BOUCHAUD Jean-Louis	Adjoint
Mme CHIANTIA Annie	Conseillère Municipale déléguée
Mme TROUILLEAU Maryline	Conseillère Municipale déléguée
M. SAPPEY Philippe	Conseiller Municipal délégué
M. DA SILVA Raphaël	Adjoint

**Article 2** : Le Maire et la Directrice Générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Commune de Claix, et transmis à Madame la Préfète de l'Isère.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Claix, le 13/05/2026  
Le Maire, Christophe REVIL



Date d'affichage: 18/05/26  
Date de retrait: 18/07/26